

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Martinière, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

Étaient présents : M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Marcel Botton, Mme Naziha Benchehida, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, M. Gérard Welker, M. Marc Bresciani.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Micheline Deleau, M. Didier Duchaussoy, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Pouvoir :

Mme Micheline Deleau a donné procuration à M. José Harter.
M. Thierry Lachaud a donné procuration à M. Marc Bresciani.
Mme Blandine Prévost a donné procuration à M. Gérard Welker.

Soit :

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 25

ORDRE DU JOUR

Election d'un secrétaire de séance.
Adoption du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2012
Décisions

- 1 – Projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération Vexin-Centre-Seine-Aval
- 2 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) : demande de subvention
- 3 – Dotation Générale de Décentralisation : demande de subvention
- 4 – Indemnité de Conseil alloué aux comptables du Trésor
- 5 – Débat d'orientation budgétaire 2013

Questions diverses
Informations.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Election d'un secrétaire de séance.

Mme Naziha Benchehida a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2012

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Décisions

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prise depuis la dernière séance :

☛- **Le 15 décembre 2012**, décidant de confier à l'entreprise TAQUET la rénovation de l'éclairage public rue de Bréanière, Sente Quiète et avenue de Cherbourg pour un montant de 83 909, 06 € HT.

☛- **Le 20 décembre 2012**, décidant de confier à l'entreprise ARRO la fourniture de mobilier de bureaux pour un montant de 31 000 € HT.

☛- **Le 28 décembre 2012**, décidant de confier à l'entreprise TERVERTE les travaux d'aménagement de la place de la Nouvelle Mairie pour un montant de 188 468, 80 € HT.

☛- **Le 31 décembre 2012**, décidant de confier à l'entreprise ARCH'OFFICE la fourniture de mobilier de bureaux pour un montant de 32 052, 61 € HT.

M. Bresciani fait part d'une question de Mme Prévost, absente, qui trouve élevé le montant des dépenses engagées pour l'aménagement de la place de la future Mairie.

M. Couteleau précise qu'il ne s'agit pas que de plantations comme le nom de l'entreprise pourrait le laisser penser, il y a aussi des dallages, et du mobilier urbain. Ce marché est indépendant du marché de travaux de construction du bâtiment.

M. Welker rappelle que le terrain communal d'assiette de l'opération SPIRIT avait été vendu plus cher que prévu afin que la Commune prenne en charge les travaux d'aménagement. M. Crespo souligne que cette prise en charge par la Commune a permis de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et Conseil Régional et de les obtenir.

1 – Projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération Vexin-Centre-Seine-Aval

M. Crespo rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 7 juillet 2011, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux-sur-Seine a émis un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet le 28 avril 2011 et adopté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I) le 19 décembre 2011 (les 8 Communes de la Communauté de Communes Vexin-Seine + Ecquevilly, Evécquemont, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois et les Mureaux).

Afin de permettre la mise en œuvre du Schéma Départemental, un projet de périmètre de la future Communauté d'Agglomération Vexin-Centre-Seine-Aval modifié a été proposé à la CCID et adopté le 12 décembre 2012.

En date du 19 décembre 2012, Monsieur le Préfet des Yvelines a arrêté le périmètre d'extension - transformation de la Communauté de Communes Vexin-Seine en Communauté d'Agglomération de Vexin-Centre-Seine-Aval incluant les Communes de Bouaffle et Flins sur Seine, soit 17 Communes, pour un démarrage officiel le 1^{er} janvier 2014.

Plusieurs chantiers sont lancés afin de permettre de valider les grandes options de la future Communauté d'Agglomération (gouvernance, compétences, organisation, impacts financiers et juridiques, communication).

Un travail de dé tricotage de la Communauté Seine-Mauldre est en cours pour les Communes de Bouaffle et de Flins-sur-Seine, avec l'appui d'un Bureau d'Etude extérieur.

M. Welker regrette le manque de communication aux citoyens sur la création de ce nouvel établissement intercommunal. M. Crespo rappelle que de nombreux articles ont été publiés dans le journal communal et dans celui de Vexin-Seine.

Une discussion s'engage quant au poids et au rôle de la ville de Mureaux sur l'organisation future de la Communauté d'Agglomération et sur les compétences transférées. Une intégration progressive des moyens est prévue ainsi que le développement des compétences : l'intérêt communautaire sera défini avec le temps. L'idée étant de trouver un juste équilibre au niveau financier mais aussi au regard de la gouvernance.

M. Bréard présente les premiers éléments de réflexion relatif à la gouvernance. Il apparaît incontournable que chaque Commune soit représentée au Bureau Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'extension-transformation du périmètre de la Communauté de Communes Vexin-Seine à 17 Communes.

2 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) : Demande de subvention.

M. Couteleau informe le Conseil Municipal que la Commune de Vaux-sur-Seine est éligible à la D.E.T.R au titre de la programmation 2013.

Parmi les catégories d'opérations prioritaires fixées par la Commission d'élus D.E.T.R, il est proposé de retenir un projet de « maintien des services publics en milieu rural », à savoir la mise aux normes de la cour de récréation de l'école élémentaire, au 87, rue du Général de Gaulle.

En effet, consécutivement à la 1^{ère} phase des travaux de rénovation de l'Immeuble de la Martinière (rénovation Orangerie et mise en valeur de l'entrée principale), le préau situé entre le bâtiment scolaire et la Martinière va être démolie, amputant ainsi la cour de récréation d'un préau de 125 m².

Aussi, il est prévu de construire un nouveau préau de 240 m², en contre bas de la cour existante, au niveau de l'entrée située dans le Parc, le « toit » du préau permettant d'agrandir la cour.

Cet ouvrage est évalué à 326 000 € HT, subventionnable à 20%.

Le Ministère de l'Éducation Nationale préconise, pour une école de 10 classes, un espace de récréation de 1 100 m² et un abri couvert sur la base de 0,80 à 1m² par élève.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2013.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le projet de construction d'un nouveau préau et autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2013.

3 – Dotation Générale de Décentralisation : demande de subvention.

M. Crespo rappelle à l'Assemblée que le système informatique de la Bibliothèque Communale a fait l'objet d'une complète rénovation lors de l'ouverture du nouvel équipement fin 2005.

Le serveur d'application de gestion de la Bibliothèque est hors d'usage depuis Juillet 2012. Toutefois, les solutions actuelles informatiques de gestion simplifient les besoins en matériel en permettant d'externaliser les données. Par ailleurs, les différents postes situés à l'accueil et dans le bureau sont devenus obsolètes.

Aussi, une réinformatisation globale est devenue nécessaire.

Le Ministère de la Culture subventionne ce type de projet à un taux modulé selon la complexité. Un taux de 25% du montant HT de l'investissement peut être attendu. La subvention peut porter sur le matériel, le changement de logiciel, la migration des données, l'installation et la formation.

Le coût estimé s'élève à près de 10 000 € HT	(- Logiciel :	3 175 €
	- Matériel :	4 500 €
	- Formation :	2 200 €)

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le projet de ré informatisation de la bibliothèque et autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DGD.

4 – Indemnité de Conseil au comptable du trésor

M. Crespo rappelle qu'en application des dispositions de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du comptable du Trésor.

Madame Aline VOILLAUME remplace Monsieur Jean-Charles BARD depuis le 1^{er} octobre 2012. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'attribuer l'indemnité de conseil à Mme VOILLAUME de préciser le taux de l'indemnité et déterminer la durée d'application.

A titre informatif, au titre de l'année 2012, avec un taux de 100%, le montant net de l'indemnité s'élèverait à 203,70 €; 622,97 € ont déjà été attribuées à Monsieur BARD.

Sur proposition de M. Crespo, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : Mme Prévost, M. Bresciani, 1 abstention : Mme Riou), le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2012 l'indemnité de Conseil à hauteur de 100% à Mme VOILLAUME.

5– Budget principal : débat d'orientation budgétaire 2013

M. Moneyron rappelle à l'Assemblée que le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. a pour objet de permettre au conseil municipal de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Document utilisant tant la prospective que la rétrospective financière, il aide à la définition de la stratégie budgétaire en dégageant les marges de manœuvre dont disposera le budget.

Le Conseil doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

C'est l'objet de la présentation ci-après soumise au débat.

COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE

BUDGET PRINCIPAL

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Le budget 2013 sera construit dans un contexte de plus en plus difficile, dominé par l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines. Les plans de rigueur budgétaires mis en œuvre par les gouvernements européens continuent d'aggraver la difficile reprise de la croissance en freinant autant la consommation des ménages que le développement des investissements.

Les efforts de rigueur de la gestion communale, tout en maintenant un service public de qualité, ne signifieront toutefois pas arrêt des investissements.

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES 2013 SUR LES BUDGETS LOCAUX

Alors qu'aux Etats-Unis la croissance devrait atteindre 2,25% en 2012, celle de la zone Euro s'est dégradée : le PIB de la zone Euro se contracterait en 2012 à -0,3% (après 1,4% en 2011) avec toutefois une reprise de l'activité annoncée pour 2013 (+0,6%).

En France, l'activité économique est à l'arrêt après trois trimestres de stagnation et la croissance est nulle en 2012 (après +1,7% en 2011).

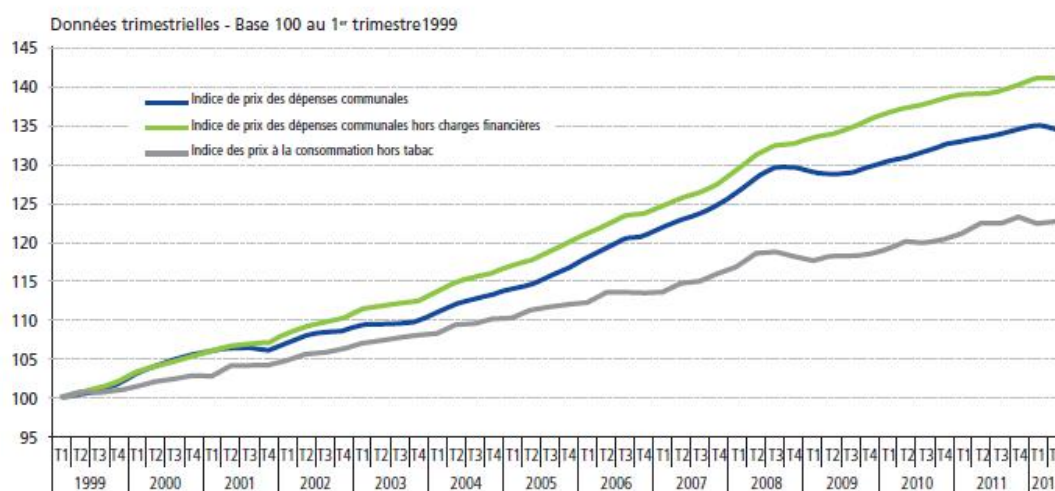
La croissance afficherait en 2013 +0,4%, les prévisions se situant toutefois dans une fourchette large de -0,3% à + 1,3%, illustrant ainsi l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance. En effet, les perspectives de demande intérieure demeurent mauvaises et le ralentissement des pays émergents (Chine, Brésil...) ainsi que les incertitudes sur l'économie Américaine suggèrent une demande externe peu dynamisante pour l'activité en 2013.

En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible qu'en 2012 (+1,7% contre +2%) du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.

A la fin du 1^{er} semestre 2012, l'augmentation sur un an de l'indice des prix des dépenses communales est comparable à celle de l'inflation (+1,4%) en raison depuis 2011 du « prix » des frais financiers.

Ce ralentissement des prix est une bonne nouvelle pour les budgets locaux mais il n'est cependant que conjoncturel et ne permet pas de compenser une baisse programmée des dotations de l'Etat.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



La consommation des ménages progresse faiblement (+0,3%) après une phase de stagnation en 2012 sous l'effet notamment d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi-stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché du travail.

1.1. Les mesures fiscales et budgétaires

Les orientations des finances publiques nationales s'inscrivent dans une stratégie de redressement qui passe par la réduction de la dette publique. Aussi, la loi de programmation 2013 repose sur un effort budgétaire de 30 milliards d'euros qui sera partagé entre la recherche de recettes

supplémentaires et la mise en œuvre d'économies de dépenses. Cet effort sera partagé entre les différents acteurs publics (Etat, administrations sociales et collectivités locales).

Cet effort de maîtrise des dépenses publiques devait permettre d'établir le déficit public à 3% en 2013, limite fixée par le critère de Maastricht. Toutefois, la dette publique (cumul des déficits antérieurs) atteindrait 91,3% du PIB pour 2013, la dette des administrations locales ne représentant que 10% de la dette publique.

La stagnation de la croissance en 2012 ne permettra pas d'atteindre l'objectif de 3 % de déficit à fin 2013. Néanmoins prévisionnistes et institutions économiques prévoient un rebond léger pour le début de l'année et un peu plus conséquent au second semestre, éloignant la perspective d'une récession (deux trimestres consécutifs de baisse du PIB).

1.1.1. Vers une baisse des dotations

Afin d'atteindre les objectifs de réduction de l'endettement et du déficit publics, le gouvernement entend que les collectivités locales participent à l'effort de redressement.

Ainsi, la loi de programmation des finances publiques 2012 à 2017 prévoyait une stabilisation des concours de l'Etat en 2013 puis une diminution de 1,5% en 2014 et 2015. Depuis la confirmation d'une croissance nulle en 2012, le Gouvernement annonce une baisse supplémentaire des dotations en 2014 et 2015 de 3 milliards d'euros, soit le double de ce qui était prévu.

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement allouée à la commune de Vaux-sur-Seine était déjà en baisse de -0,45% entre 2011 et 2012.

1.1.2. Revalorisation des valeurs locatives

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales a été fixé à 1,018 en 2013, soit une variation nominale de **+1,8%** des bases d'imposition de taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises, soit à un taux identique à celui de 2012.

1.1.3. La péréquation horizontale

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) consiste à prélever certaines collectivités pour en aider d'autres. Sont contributeurs les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé est supérieur à 90% du potentiel financier moyen. En 2012, la Communauté de Communes Vexin Seine a été contributrice à hauteur de 60.000€.

Le rythme de montée en puissance du FPIC mis en place en 2012 sera respecté : il sera doté de 360 millions en 2013 contre 150 millions en 2012 puis de 570 millions en 2014 et de 780 millions en 2015.

2. RESULTATS 2012

L'exercice 2012 s'est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 1 550 131,91 €, un excédent d'investissement de 34 758,63 €, des restes à réaliser de - 613 271,45€, soit un solde positif global de 971 619,09 €.

2.1. - Section de Fonctionnement

2.1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement

En 2012, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 1,02% par rapport à 2011, contre une hausse de 0,48% sur l'exercice précédent. Avec 595 €/habitant, les charges communales restent très inférieures aux charges des communes des Yvelines de taille comparable (1 029 €/habitant en 2011) qui connaissent une hausse continue de leurs dépenses de fonctionnement (964 €/habitant en 2011).

Les dépenses communales, hors opérations d'ordre, s'élèvent à 2 921 328 €.

Les charges générales ont progressé de 2,78% et s'élevèrent à 817 784 €, en raison notamment de la flambée de la facture énergétique (+ 22 097€, soit +16,4%).

Les charges de personnel, hors atténuation de charges, restent à un niveau élevé à 55% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 1 620 682 € (contre 45,10% pour les communes des Yvelines de taille comparable), niveau à relativiser compte tenu de la faiblesse des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste décroît sur cet exercice de -0,15% contre +0,16% sur l'exercice précédent.

Les charges financières continuent de régresser en raison du vieillissement de la dette et ne représentent plus que 6€/habitant, soit seulement 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'analyse des données suivantes fait apparaître la maîtrise des frais de fonctionnement :

<i>(en € par habitant)</i>	Vaux-sur-Seine	Moyenne de la strate
Charges de personnel	320	390
Charges financières	6	31
Charges à caractère général	162	225

Source : BPS 2011

2.1.2. Les produits de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 7,05% par rapport à 2011 pour s'établir à 3 870 124,55 €. Cette hausse résulte en partie de l'augmentation des dotations en 2012 de + 15,75% (attribution FDTP).

La commune dispose de recettes réelles de fonctionnement plus faibles que les communes yvelinoises de strate équivalente (788€/habitant contre 1235€/habitant).

Les ressources fiscales représentent 56% du total des produits perçus mais restent inférieures aux ressources des communes de même strate de population : elles s'élevèrent à 442€/habitant contre 605€/habitant pour les communes des Yvelines de taille comparable.

Cette faiblesse des recettes s'explique en partie du fait de la faiblesse de la dotation globale de fonctionnement. La Dotation forfaitaire, d'un montant de 614 803€, est en diminution de 0,87% et représente une dotation de 132 € par habitant en 2012 (201 € pour les communes yvelinoises de strate équivalente).

2.2. Section d'investissement

2.2.1. Epargne et dette

L'encours de la dette baisse en 2012 et s'établit en capital à 801 661,02 € au 1^{er} janvier 2013, soit 163 €/habitant, ce qui correspond à un remboursement annuel, capital et intérêts de 79 779,86 €, soit 16 €/habitant, alors que l'annuité de la dette s'élève à 101 €/habitant pour les communes de strate équivalente.

2.2.2. Les dépenses d'investissement

La baisse du remboursement de la dette permet à Vaux-sur-Seine d'être l'une des communes les moins endettées des communes de même strate de population.

Cette baisse permet d'augmenter la capacité nette d'autofinancement de la commune qui s'élève à 898 484 €.

Les dépenses d'équipement ont notamment porté en 2012 sur la création de la nouvelle Mairie et de la place publique et de la rénovation de la voirie.

2.2.3. Les produits d'investissement

Les subventions d'investissements, budgétées à 1 354 043,74 € ont été perçues sur cet exercice à hauteur de 398 642,15 €. La Taxe locale d'équipement, budgétée à hauteur de 90 000 €, ne s'élève qu'à 68 874 € (pour mémoire 98 922 € en 2011, soit -43,6%).

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Les orientations 2013 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents.

La maîtrise continue des charges de fonctionnement demeure la réponse à l'équilibre des comptes et à la capacité de dégager un autofinancement durable ce qui implique par conséquent que les dépenses de fonctionnement ne devront pas progresser plus vite que les recettes.

Le budget qui sera soumis au Conseil Municipal en mars 2013 prendra en compte les besoins de financement habituels, que ce soit en matière de frais de personnel, de charges générales que de charges financières. Compte tenu du contexte économique actuel, plus encore que les années passées, il conviendra de gérer de manière rigoureuse les dépenses de fonctionnement.

Comme sur les exercices précédents, la commune apportera son soutien aux associations, au scolaire et aux structures jeunesse, continuera à maintenir son aide en faveur des personnes en difficultés et à l'appareil commercial.

Une attention particulière sera portée à l'aménagement de la commune avec la révision du Plan Local d'urbanisme, la réfection de la voirie, l'amélioration de l'éclairage public, l'entretien des bâtiments communaux.

Le budget devra prévoir la réalisation des projets importants subventionnables (PNR, Conseil Général, Conseil Régional et Etat), à savoir :

- Rénovation du patrimoine communal avec la restauration de l'Orangerie de la Martinière,
- Equipement numérique des écoles,
- Valorisation du patrimoine naturel avec l'acquisition de terrains, l'aménagement du parc du ru Gallet et l'aménagement de bords de Seine,
- Etudes pour l'extension du COSEC.

L'incertitude relative aux ressources nécessitera une approche prudentielle. Le soutien des financeurs traditionnels (Conseil Général, PNR, Conseil Régional) reste à confirmer. L'arrêt de la croissance pèsera sur certaines dotations.

Pour ce qui est des dotations de l'Etat, elles ne seront connues qu'au cours de la 2^{ème} quinzaine de février 2013.

Par ailleurs, compte tenu de la situation économique actuelle, une attention particulière sera portée à la pression fiscale des ménages avec l'objectif de ne pas augmenter, comme les années passées, les taux de fiscalité.

Rappel des taux 2011 :

- Taxe d'habitation (T.H.) : 12,30%
- Taxe foncier bâti (T.F.B.) : 15,38 %
- Taxe foncier non bâti (T.F.N.B.) : 113,09 %
- Taxe professionnelle : relève de la CCVS

Dans ce contexte, les orientations budgétaires se fondent sur une politique de gestion rigoureuse qui doit permettre de conserver des marges de manœuvre pour agir sans pénaliser l'avenir.

La création de la Communauté d'Agglomération au 01/01/2014 n'impacte pas la préparation du budget 2013. Toutefois, les compétences transférées et/ou reprises en gestion par la Commune, ne devraient pas modifier l'exécution du budget 2013. Le budget 2014 pourrait être quant à lui remodelé.

M. Crespo précise que, selon l'AMF, Association des Maires de France, les dépenses d'investissement des Communes seraient en baisse en 2013 alors qu'en période préélectorale, elles ont plutôt tendance à s'accroître. Cela représente un réel danger pour les entreprises car les investissements des Collectivités locales sont un des moteurs du développement économique.

M. Crespo rappelle que le budget est élaboré à l'issue d'arbitrages au regard des besoins exprimés par les différents services.

A l'issue de la discussion, le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2013.

6- Budget assainissement : débat d'orientation budgétaire 2013

M. Crespo présente le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du C.G.C.T qui a pour objet de permettre au conseil municipal de connaître les conditions d'élaboration du budget assainissement et d'en présenter les priorités.

Le Conseil doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

C'est l'objet de la présentation ci-après soumise au débat.

BUDGET ASSAINISSEMENT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013
--

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES 2013 SUR LES BUDGETS LOCAUX

Se reporter à la présentation du débat d'orientation budgétaire du budget principal.

2. RESULTATS 2012

Le solde d'exécution 2012 du service d'assainissement s'établit ainsi :

Excédent d'exploitation=		+ 824 571,40 €
Excédent d'investissement=		+ 66 917,58 €
Reste à recevoir	=	+ 68 197,00 €
Reste à payer	=	- 99 465,34 €

Excédent global	=	+ 860 220,64 €

L'endettement à fin 2012 est nul.

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

3.1. Les projets

La réalisation du programme quinquennal étant terminée une réflexion plus large sera menée pour une révision du schéma directeur communal d'assainissement avec un bureau d'études afin de déterminer un nouveau zonage d'assainissement (chemin des Clos, île de Vaux, bld Loiseleur, chemin des Champeaux et chemin des Acacias, avenue de Cherbourg côté Meulan).

Le financement de cet investissement sera recherché auprès des partenaires institutionnels que sont le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

L'extension en partie basse de la rue Auguste Dolnet sera réalisée début 2013.

3.2. Les recettes attendues

Les recettes d'exploitation proviennent essentiellement de la redevance qui est perçue sur les factures d'eau des propriétés raccordées ou raccordables à l'assainissement.

Cette redevance augmente mécaniquement par l'apport des nouveaux raccordements.

A cela s'ajoutent les recettes générées par la participation pour l'assainissement collectif, pour les constructions nouvelles d'un montant de 4 000 €, 3 000 € pour les nouveaux logements dans un immeuble collectif existant et 1 200€ pour les constructions existantes.

Au 1^{er} juillet 2012, la redevance assainissement communale, de 0,97€/m³, se répartie entre :

- entretien et gestion du réseau : 0,3850€/m³ H.T.,
- financement des îlots concessifs : 0,3784€/m³ H.T.,
- part communale : 0,1411€/m³ H.T.

Afin de financer le programme futur d'investissement, il est proposé de maintenir les redevances et taxes actuelles.

Toutefois, l'augmentation de la surtaxe d'assainissement du SIAM prévue pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la station d'épuration pèserait fortement sur la facture d'eau des vauvois. Aussi, le montant de la surtaxe communale serait diminué.

M. Crespo rappelle que les financeurs que sont le Conseil Général et l'Agence de l'Eau réduisent leur participation qui n'atteint plus que 50% du montant HT des travaux. Aussi, il est important de conserver des réserves pour programmer l'extension du réseau Communal d'assainissement.

Par ailleurs, il informe l'Assemblée qu'il s'interroge sur l'opportunité de rembourser au délégataire le capital nécessaire à la réalisation des îlots concessifs.

Concernant le SIAM, M. Waltrégnny souligne le problème des 3 millions de m³ collectés générant des boues. L'idée actuellement développée est de faire procéder à un séchage plus performant afin de réduire les tonnages.

M. Crespo, répondant à M. Welker, précise que la surtaxe Communale sur l'assainissement pourrait diminuer également pour minimiser l'impact de la hausse de la redevance du SIAM.

A l'issue de la discussion, le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2013 relatif à l'assainissement.

7- Dépenses d'investissement : autorisation d'engagement avant le vote du budget 2013

M. Moneyron informe que conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil Municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. M. Crespo souligne que ces dépenses seront reprises dans le budget 2013.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement de l'activité Communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement suivantes :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2013
--

Chapitre-Libellé nature	Crédits ouverts en 2012	Montant autorisé avant le vote du BP
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 357 635,54€	339 408,88 €

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

* M. Crespo informe le Conseil Municipal que la Commune a demandé le report de l'application de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014.

Mme Robin explique que la demi-journée travaillée supplémentaire pourrait être le mercredi matin et que l'ajout de ces heures permettra d'alléger les autres journées de la semaine. La réflexion s'oriente sur la pause méridienne car la chronobiologie démontre que les enfants sont plus productifs après 15h.

Toutefois, Mme Robin rappelle que ces aménagements auront un coût qu'il faudra financer par les impôts locaux ou par la participation directe des parents.

Une réunion de concertation avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants sera organisée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire

Julien CRESPO